Réf. Farde e-Assemblées : 2296432

N° OJ : 145

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019

Objet : Convention de subvention, par la Région de Bruxelles-Capitale, du projet PAVE.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117, § 1er ;

Vu que à la suite d'un appel de la Région de Bruxelles-Capitale pour pouvoir bénéficier d'un "soutien régional aux actions communales de mobilité", et l'approbation du Collège en séance du 07 février 2019 (extrait joint au rapport) quant à la proposition de charger le Département des Travaux de Voirie de réaliser les différents plans pour les 'Infrastructures piétons' (mise en oeuvre du PAVE) ;

Considérant que par son courrier en date du 10 mai 2019 (joint au présent rapport), la Région de Bruxelles-Capitale a validé le plan proposé par les Travaux de Voirie ;

Considérant qu'une convention fixant les modalités pratiques autour desquelles s'organise la subvention doit faire l'objet d'une approbation par les autorités communales de la Ville afin d'en obtenir le subside ;

Considérant que la recette de 90.000 EUR, représentant le montant maximal du subside, pourra être inscrite à l'article 42105/665/52 du budget de 2020, sous réserve de l'approbation, par le Conseil communal et l'autorité de tutelle, de la modification budgétaire à introduire à cette fin ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE:

Article unique: la convention n° TV/2019/158/EP visant la subvention, par la Région de Bruxelles Capitale, du projet PAVE, est approuvée.

Annexes :

Convention Projet PAVE FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)